



## **Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat**

**Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale**

L'obligation de signature d'un certificat d'engagement et de connaissance s'applique à tout nouvel acquéreur d'un chat, y compris lorsque celui-ci en détient déjà un avant la date du 1er octobre 2022. Au moins sept jours avant l'adoption effective de l'animal, il lui faut souscrire le présent certificat d'engagement et de connaissance. Ce certificat est valable sans limitation de durée et pourra être utilisé pour une future acquisition.

Le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a ses besoins propres, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie. C'est un animal de compagnie, il n'est pas destiné à la reproduction.

### **Adopter un animal est un engagement de long terme.**

Son bien-être passe par le respect des **cinq libertés fondamentales** :

#### **Ne pas souffrir de la faim ou de la soif**

Le chat doit être nourri quotidiennement et à satiété sous la forme de petits repas. Il est important de laisser les aliments à disposition. Attention à l'obésité qui diminue sa qualité et son espérance de vie.

Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche. Un chat adulte boit entre 40 et 60 mL/kg/j, plus quand il fait chaud. Si votre chat boit plus que d'habitude, il peut avoir un problème de santé. Vous devez alors consulter votre vétérinaire.

#### **Ne pas souffrir d'inconfort**

Un chat dort entre 15 et 18 heures par jour. Il doit disposer d'un endroit calme où il peut se reposer en toute tranquillité. Il est indispensable de prévoir des lieux isolés, cachés et/ou en hauteur.

Animal très propre, le chat doit disposer d'un bac avec une litière absorbante, nettoyée quotidiennement. Le bac devra être placé dans un endroit calme et facile d'accès, loin de sa nourriture.

#### **Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies**

En le faisant examiner régulièrement par un vétérinaire, celui-ci pourra déceler à temps des problèmes de santé sérieux.

Votre responsabilité passe également par des mesures préventives comme la vaccination, la vermifugation, les traitements antiparasitaires (3 à 4 fois par an), le détartrage... Procédez au nettoyage de ses oreilles, au brossage de ses poils, à la coupe des griffes si nécessaire.

**La stérilisation** est le moyen d'éviter des comportements désagréables, des portées non désirées, causes importantes d'abandon. Les interventions chirurgicales visant la section des cordes vocales et l'ablation des griffes sont interdites en France.

#### **Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce**

Le chat n'est pas un animal solitaire strict. Il doit pouvoir bénéficier tous les jours de moments de complicité, de caresses, de jeu et d'interactions positives avec des humains ou d'autres espèces animales.

Il a besoin d'accessoires ludiques et stimulants qui lui permettent de satisfaire son instinct de chasseur, surtout s'il vit en appartement. Il faudra veiller à sécuriser les fenêtres et les balcons afin d'éviter les chutes ou les fugues.

Attention aux appareils ménagers, aux plantes d'intérieur, aux produits ménagers...

L'installation de griffoirs lui permettra d'exprimer son comportement naturel et l'entretien de ses griffes.

Le chat est très sensible à tous les changements dans son environnement (déménagement, arrivée de nouveaux animaux ou humains dans la famille, décès...) Il vous faudra donc être particulièrement vigilant dans ces moments-là.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.

#### **Sevrage de l'animal, sa socialisation et son éducation**

C'est la mère - ou un autre chat adulte, dit "régulateur" - qui, par les sanctions qu'elle lui inflige, éduque le chaton. Plus particulièrement, elle lui apprend les mécanismes d'auto-contrôle que sont la rétractation des griffes et l'inhibition des morsures. Cet apprentissage est acquis vers l'âge de 9 semaines. Il est donc nécessaire que les chatons restent suffisamment longtemps auprès d'un adulte de son espèce avant toute adoption, et de préférence 12 semaines.

#### **Ne pas éprouver de peur ou de détresse**

Un chat doit être à l'abri de tout ce qui est susceptible de lui occasionner des craintes.

Même au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une longue période.

##### **Pour entretenir une bonne relation avec votre chat :**

- laissez-le être à l'initiative des interactions **sans le contraindre** (être porté dans les bras, caressé sur le ventre...);
- laissez-le tranquille lorsqu'il dort, boit, mange ou se trouve dans sa litière;
- apprenez-lui à être brossé sans contrainte;
- ne le punissez pas en le prenant par la peau du cou ou en lui faisant peur;
- ne le laissez pas seul avec un enfant.

L'éducation du chat doit se faire en respectant son intégrité physique et psychique. **Une éducation s'appuyant sur un renforcement positif, sans contrainte, permet au chat de s'épanouir dans sa relation avec vous.** Les besoins peuvent varier en fonction des individus, il est donc primordial d'être très attentif et d'adapter ces recommandations en fonction des préférences de votre animal.

### Les implications financières et logistiques

L'espérance de vie moyenne du chat est de 12 à 15 ans, en fonction de la race.

#### **Frais liés à l'alimentation, à l'identification, aux équipements et accessoires...**

Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement de vie du chat (gamelles, jouets, paniers, coussins, harnais, laisses, griffoirs, arbre à chat, ...) peuvent représenter 100 à 400 €. Une bonne litière coûte environ 200 €/an. Des frais de toilettage devront être pris en compte pour certaines races.

Le coût annuel de l'entretien d'un chat peut varier suivant la qualité de l'alimentation (en moyenne 30 € par mois).

**Frais vétérinaires associés à la bonne santé** (visites annuelles, vaccination, antiparasitaire externe, vermifugation) : entre 50 et 200 € par an. La stérilisation du chat peut coûter entre 100 et 300 € en fonction du sexe et du type d'opération.

La fin de vie de l'animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

**Frais vétérinaires imprévisibles** : accident, maladie...

**Frais de garde éventuels**

### Identification de l'animal

L'identification d'un chat âgé de plus de sept mois né après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 est obligatoire en application des dispositions de l'article L.212-10 du Code rural. Votre chat est identifié par puce électronique ou par tatouage référencé par la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques, **Vous devez signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.** Ces mises à jour sont nécessaires pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver rapidement en cas de perte par exemple. L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire.

### Information complémentaire :

Vous êtes responsable de votre animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Un animal ne doit pas être laissé en état de divagation, qui constitue une infraction. L'abandon d'un animal sur la voie publique est illégal et puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende. Dans le cas où vous ne pourriez pas conserver l'animal, vous devrez prendre toute mesure pour lui trouver une famille responsable ou le cas échéant contacter un refuge ou une association de protection animale.

### Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021- 1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les humains.

### Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

*“Ayant pris connaissance de ces informations et m'étant renseigné(e) sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter.”*

Fait à : ..... Signé le : .....

<p><b><u>Nom :</u></b> <b><u>Prénom :</u></b> <b>Signature</b> de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :</p>	<p><b><u>Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat</u></b> <b><u>Nom :</u></b> <b><u>Prénom :</u></b> <b><u>Dénomination sociale :</u></b>  <b>Signature :</b></p>
---	---

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations vous permettant d'avoir des précisions au sujet de la détention d'un chat :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-qui-l-faut-savoir-avant-dacquérir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre>.